

CONSEIL MUNICIPAL LORIOI

La réunion du Conseil Municipal de la ville de LORIOI aura lieu le :

lundi 23 janvier 2017 à 18h30

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

<i>Délibérations</i>	<u>Remplacement d'un conseiller démissionnaire</u>	⇒	Monsieur Le Maire
<i>Information</i>	<u>Modifications de délégations</u>	⇒	Monsieur Le Maire
<i>Délibération</i>	<u>Nomination d'un nouveau conseiller municipal délégué</u>	⇒	Monsieur Le Maire
<i>Délibérations</i>	<u>Avances sur subventions 2017 : Régie et CCAS</u>	⇒	Martine MARIN
<i>Délibération</i>	<u>Accueil famille réfugiée : rétrocession d'une subvention</u>	⇒	Pierre LESPETS
<i>Délibération</i>	<u>Personnel communal : A C F I</u>	⇒	Pierre LESPETS
<i>Délibération</i>	<u>C N R : station de transit</u>	⇒	Pierre LESPETS
<i>Délibération</i>	<u>Prévention spécialisée : convention partenariat</u>	⇒	Isabelle JAUBERT
<i>Délibérations</i>	<u>Travaux communaux demande de subventions</u>	⇒	Martine MARIN
<i>Délibération</i>	<u>Collaborateur de cabinet : création d'emploi</u>	⇒	Monsieur Le Maire
<i>Délibération</i>	<u>Frais de déplacement d'un élu</u>	⇒	Martine MARIN
<i>Délibérations</i>	<u>EPI- Livron/Loriol : convention et contrat CUI/CAE</u>	⇒	Catherine JACQUOT
<i>Délibération</i>	<u>Poste agent de développement social et urbain</u>	⇒	Catherine JACQUOT
<i>Délibération</i>	<u>Office d'animations locales : partenariat</u>	⇒	Catherine JACQUOT
<i>Délibération</i>	<u>Vidéoprotection : charte</u>	⇒	Jacques FAYOLLET
<i>Information</i>	<u>questions diverses</u>	⇒	

**COMPTE RENDU DEFINITIF
CONSEIL MUNICIPAL DU
23/01/2017**

**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/01/2017

Présents : Messieurs Claude AURIAS, Pierre LESPETS, Jacques FAYOLLET, Jean-Pierre MACAK, Jean-Marc PEYRET, Pierre MAÏA, Nicolas AUDEMARD, David VIGUIER, Samuel MARTINS, Thomas DUC, Jérémy RIOU, Jacques MALSERT, Lionel SAGOT, Mesdames Catherine JACQUOT (en partie), Yvette DILLE, Hanna FAURIEL, Martine MARIN, Françoise BRUN, Céline POURCHAILLE, Olivia ROUGNY Catherine BALLIGAND POULENAS, Estelle COURTIAL.

Absents ayant donné pouvoir : Christiane MARTY, Lucette RODILLON, Marie-Pierre MICHEL, Isabelle JAUBERT, Marie-Chantal KAPSA.

Absentes : Christina REBOULET, Béatrice REYMOND LEBRUN.

A été élu secrétaire de séance : Thomas DUC

**

Ordre du jour :

- Commission d'appel d'offres – désignation des membres
- Commissions : CT, CHSCT – désignation des membres
- Nomination d'un nouveau conseiller municipal délégué
- Régie socio-culturelle – avance sur subvention 2017
- CCAS – avance sur subvention 2017
- Accueil famille réfugiée : rétrocession d'une subvention
- Personnel communal : ACFI
- C.N.R. : station de transit
- Prévention spécialisée – convention de partenariat
- Accessibilité école élémentaire JJ ROUSSEAU – dotation parlementaire 2017
- Subvention DETR 2017- travaux étanchéité gymnase J CLEMENT, école élémentaire JJ ROUSSEAU – mise en accessibilité mairie / centre social
- Collaborateur de cabinet : création d'emploi
- Frais de déplacement d'un élu
- EPI – Loriol/Livron : convention
- Poste agent de développement social et urbain
- Office d'animations locales : partenariat

*

Monsieur le Maire constate en début de séance la présence de 21 élus et 6 procurations.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h 40.

Le conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation. Après discussion et précisions, l'assemblée communale a approuvé également à l'unanimité le compte rendu modifié du précédent conseil.

Remplacement de Monsieur GAVARIN par Monsieur SAGOT :

Au nom du groupe de la minorité municipale Monsieur MALSERT salue l'homme (politique, militant) et l'engagement personnel de Monsieur GAVARIN.

Monsieur Le Maire rappelle également l'implication et la présence affirmée de Monsieur GAVARIN au sein des différentes commissions municipales. Il félicite l'intéressé pour son engagement depuis 1989 au sein de la commune et le remercie pour son investissement et sa participation.

Monsieur SAGOT le remplace.

Par une brève présentation, l'intéressé rappelle son engagement dans la vie associative locale (président de l'association Grain de Sel), précise que la notion d'intérêt général est, pour lui, prioritaire et expose sa volonté de collaborer dans un esprit constructif, dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

Monsieur Le Maire lui souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée communale.

Commission d'appel d'offres – désignation des membres

Suite à la démission de Monsieur GAVARIN, Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal doit désigner cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour les commissions d'appel d'offres. Sont proposés comme membres titulaires : David VIGUIER, Jacques FAYOLLET, Martine MARIN, Jean-Marc PEYRET et Estelle COURTIAL.

Sont proposés comme membres suppléants : Yvette DILLE, Christina REBOULET, Lucette RODILLON, Françoise BRUN et Olivia ROUGNY.

L'assemblée accepte.

VOTE : unanimité

Commissions : CT - désignation de membres

Suite à la démission de Monsieur GAVARIN, Monsieur Le Maire rappelle que l'intéressé avait été désigné comme membre titulaire du CT.

Il est proposé Madame BALLIGAND comme candidate titulaire et Monsieur SAGOT comme candidat suppléant.

L'assemblée accepte.

VOTE : unanimité

Commissions : CHSCT- désignation de membres

Suite à la démission de Monsieur GAVARIN, Monsieur Le Maire rappelle que l'intéressé avait été désigné comme membre titulaire du CHSCT.

Il est proposé Madame BALLIGAND comme candidate titulaire et Monsieur SAGOT comme candidat suppléant.

L'assemblée accepte.

VOTE : unanimité

Modification de délégations de fonction

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée un tableau récapitulatif des différentes délégations (récemment modifiées et ajustées) de fonctions attribuées aux adjoints et conseillers municipaux délégués. Ces modifications concernent les délégations attribuées à Messieurs LESPETS, RIOU, AUDEMARD, MAÏA, Mesdames FAURIEL, MARIN, MICHEL et JAUBERT. Le tableau correspondant est consultable en mairie.

Indemnité de fonctions – conseiller municipal délégué – modificatif

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que, suite au décès de Alain DOILLON, il a procédé à une nouvelle répartition des délégations entre adjoints et conseillers municipaux délégués et à l'attribution d'une nouvelle délégation de fonction pour Monsieur MAÏA.

Monsieur MAÏA ne participe pas au vote.

L'assemblée accepte.

VOTE : 20+6 votants : POUR 21 CONTRE 00 ABSTENTION 05

Régie socioculturelle – avance sur subvention 2017

Madame MARIN rappelle que la régie socioculturelle doit faire face actuellement à un creux de trésorerie. Aussi, il convient de verser par anticipation au budget primitif 2017 une avance sur subvention, année 2017.

Il est proposé d'attribuer 190.000 € sur le budget de la régie et 10.000 € sur le budget annexe cinéma à titre d'avance sur la subvention 2017 décidée lors du vote du prochain budget 2017 de la commune.

L'assemblée accepte.

VOTE : unanimité

CCAS – avance sur subvention 2017

Madame MARIN rappelle que le CCAS doit faire face actuellement à un creux de trésorerie. Aussi, il convient de verser par anticipation au budget primitif 2017 une avance sur subvention, année 2017.

Il est proposé d'attribuer 60.000 € au CCAS à titre d'avance sur la subvention 2017 de la commune.

L'assemblée accepte.

VOTE : unanimité

Accueil famille réfugiée : rétrocession d'une subvention

Monsieur LESPETS informe les membres de l'assemblée de l'attribution d'une subvention d'Etat suite à l'accueil de deux personnes bénéficiaires d'une protection, accueillis pour une durée d'occupation égale ou supérieure à 6 mois dans un logement situé sur la commune et expose l'intervention de l'association Diaconnat Protestant pour l'accueil de cette famille.

A la demande de Madame ROUGNY et Monsieur MALSERT, Monsieur LESPETS précise certains détails (logement et aspect financier).

Il est proposé de reverser à l'association Diaconnat Protestant la subvention d'Etat allouée pour l'accueil des réfugiés, soit 2.000 €.

L'assemblée accepte.

VOTE : unanimité

Personnel communal : ACFI

Monsieur LESPETS rappelle à l'assemblée les obligations communales quant aux nominations d'agent de prévention (AP) et d'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI). Il rappelle que la commune a nommé un AP et que la mission d'ACFI est assurée par un agent du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale.

La convention est fixée à 2 jours d'intervention de l'ACFI pour 2017, soit 588 €.

L'assemblée accepte.

VOTE : unanimité

C.N.R. : station de transit

Monsieur LESPETS informe l'assemblée du dépôt, par la CNR, d'un dossier d'enregistrement en vue de la relation d'une aire de transit de matériaux inertes au lieu-dit les Ramières.

Il expose à l'assemblée les modalités techniques et pratiques de cette aire de transit, propose d'émettre sur cette demande un avis favorable et répond aux interrogations de Madame FAURIEL quant à l'incidence de la création de cette aire sur la circulation des véhicules dans le quartier.

L'assemblée accepte.

VOTE : unanimité

Prévention spécialisée – convention de partenariat

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le partenariat conclu avec le conseil départemental de la Drôme en matière de prévention spécialisée et rappelle le dispositif applicable depuis l'année 2016 : les zones prioritaires des contrats de Ville étant désormais ciblées par le département qui a décidé de financer deux postes dans le quartier « cœur de Lorient ».

Sur interrogation de Monsieur MALSERT, Monsieur Le Maire précise que la participation financière à hauteur de 10.000 euros versée en 2016 en faveur de la commune de Livron (pour le 3^{ème} poste d'éducateur spécialisé) ne sera pas reconduite. Un compte rendu d'activité de l'année 2016 sera présenté à l'occasion d'un prochain conseil municipal.

Il est proposé à l'assemblée de signer avec le département le renouvellement de la convention de partenariat.

L'assemblée accepte.

VOTE : unanimité

Accessibilité école Jean-Jacques ROUSSEAU – dotation parlementaire 2017

Madame MARIN présente à l'assemblée une demande de subvention, au titre de l'enveloppe parlementaire, dans le cadre de la mise en accessibilité de l'école élémentaire Jean Jacques ROUSSEAU. Le coût de l'opération a été estimé à 129.070 € HT.

Madame MARIN rappelle que dans le cadre du plan pluriannuel des travaux de la mise en accessibilité des bâtiments communaux, pour la période 2016-2018, la commune a déjà sollicité une subvention au titre de la DETR 2016, dans laquelle figurait notamment la présente opération.

L'assemblée accepte.

VOTE : unanimité

Subvention DETR 2017 – Travaux étanchéité gymnase J CLEMENT et école élémentaire JJ ROUSSEAU – Mise en accessibilité Mairie / Centre social – Désamiantage école élémentaire JJ ROUSSEAU

Madame MARIN expose à l'assemblée un dossier de demande de subvention tel qu'il sera présenté auprès des Services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (réfection de la toiture du gymnase Jean CLEMENT et de l'école élémentaire Jean-Jacques ROUSSEAU, mise en conformité/accessibilité des bâtiments communaux : mairie et centre social et désamiantage des sols du 1^{er} étage de l'école Jean-Jacques ROUSSEAU avant les travaux de mise en accessibilité).

Sur interrogation de Madame ROUGNY, Monsieur VIGUIER, conseiller municipal délégué précise le caractère « imprévu » mis en évidence par le diagnostic amiante technique.

A l'initiative de Monsieur RIOU, conseiller municipal délégué, l'assemblée communale échange sur la notion de débat d'orientations budgétaires.

L'assemblée accepte.

VOTE : unanimité

Collaborateur de cabinet : création d'emploi

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la possibilité ouverte par l'article 110 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 de création d'un emploi à temps non complet (28h) de collaborateur de cabinet et expose les justifications d'une telle proposition de création et précise le contenu du poste ainsi que ses principales missions.

Messieurs FAYOLLET et LESPETS précisent les circonstances dans lesquelles s'inscrit cette création : mouvements internes d'agents et réaffectations de missions.

Au nom du groupe de la minorité municipale, Monsieur MALSERT précise son opposition à une « étonnante et surprenante décision » de création d'un poste dédié essentiellement à la communication politique de l'équipe municipale en place ; de plus, il souhaiterait également connaître le coût réel du poste pour la collectivité (coût budgétaire). Monsieur Le Maire annonce que les coûts très précis du salaire brut de l'agent et du coût budgétaire pour la commune seront annoncés au prochain conseil.

Monsieur Le Maire précise d'une part que le chiffre du salaire présenté (indiqué en valeur perçue nette) est beaucoup plus transparent et significatif pour le contribuable loriolais et que d'autre part, il ne s'agit pas en l'espèce d'un coût supplémentaire pour le budget communal car cette création s'inscrit dans le cadre de mutations internes et de réaffectations de missions.

Enfin, Monsieur Le Maire, en créant un poste contractuel à durée limitée pour le mandat, réaffirme sa volonté de ne pas engager le budget communal pour l'avenir.

L'assemblée accepte.

VOTE : 22+05 votants : POUR 22 CONTRE 05 ABSTENTION 00

Frais de déplacement d'un élu

Madame MARIN présente à l'assemblée une proposition de prise en charge financière par la commune, de frais de déplacement engagés par Monsieur RIOU relatifs à des déplacements à l'occasion de visites (musée des pompiers à Lyon et hôtel du département pour un séminaire concernant le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics).

Sur interrogation de l'intéressé, Madame BALLIGAND justifie son vote d'opposition en précisant que pour elle l'indemnité perçue par l'élu couvre ce type de remboursement. Monsieur Le Maire rappelle que l'indemnité mensuelle d'un conseiller délégué est de 269,23 € brut (soit 214,35 € net).

Monsieur RIOU (plus une procuration) ne participe pas au vote.

L'assemblée accepte.

VOTE : 21+04 votants : POUR 24 CONTRE 01 ABSTENTION 00

EPI – Loriol/Livron : convention

Madame JACQUOT rappelle à l'assemblée l'activité de l'espace public internet (EPI) Livron/Loriol et son fonctionnement.

Il apparaît nécessaire aujourd'hui de prendre en compte certaines modifications notamment l'autonomie de gestion de chaque « structure communale » : gestion individualisée du matériel, de locaux et de l'animateur propre à chaque commune.

Des activités communes pourront être mises en place et gérées collégalement.

Madame JACQUOT propose la création d'un poste contractuel à temps complet, de niveau C, de médiateur numérique dans le cadre d'un dispositif aidé de type CAE/CUI.

L'assemblée accepte.

VOTE : unanimité

Animateur – espace public internet

Madame JACQUOT rappelle les activités de l'EPI LiLo. Compte tenu de la vacance du poste suite au départ de l'agent en fonctions.

Madame JACQUOT propose la création d'un poste contractuel au sein de services municipaux dans le cadre du dispositif CUI/CAE à compter du 01/02/2017.

Cet agent sera chargé d'assurer en direction du public adulte et jeune, une mission de médiation et d'assistance dans le domaine de technologies de l'information et de la communication afin de faciliter l'accès à tous au numérique.

Cette mission s'effectuera en collaboration avec les différentes structures locales et acteurs du contrat de Ville.

Ce contrat est un contrat « aidé » réservé en particulier aux collectivités.

La prescription de ce type de contrat est placée sous la responsabilité de pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 12 mois (renouvelable 1 fois).

L'assemblée accepte.

VOTE : unanimité

Poste agent de développement social et urbain : convention de partenariat

Madame JACQUOT rappelle à l'assemblée le dispositif du contrat de Ville et la création par délibération du 25/01/2016 d'un poste contractuel d'agent de développement social et urbain.

Deux nouveaux éléments sont à prendre en compte : la compétence contrat de Ville récemment transférée à la CCVD et la demande de l'agent précité pour la prise en charge d'une formation diplômante (DES-JEPS).

Il est proposé la répartition financière des éléments précités : solde du salaire et frais relatifs à la formation de l'agent à raison de 1/3 pour chacun des participants (commune, CCVD, DAH).

La minorité municipale (Madame COURTIAL et Monsieur MALSERT) se félicite de formation « validée » pour l'intéressé mais s'interrogent sur son non remplacement pendant ses absences pour cause de formation (1 semaine par mois).

Sur interrogation de Madame ROUGNY, Madame JACQUOT rappelle le transfert de compétence « Contrat de Ville » à la CCVD et précise que les fiches actions (prévues à court terme) seront communiquées prochainement aux élus intéressés.

L'assemblée accepte.

VOTE : unanimité

Office d'animations locales : partenariat

Madame JACQUOT expose aux élus le dispositif intercommunal mis en place au niveau du territoire suite à la prise de compétence tourisme par la CCVD à compter du 01/01/2017.

Les communes de Livron et Loriol souhaitent garder les services d'animations locales de l'office du tourisme du Val de Drôme en soutenant la nouvelle association office d'animations locales.

Il est proposé à l'assemblée de valider ledit partenariat.

Madame JACQUOT ne participe pas au vote.

L'assemblée accepte.

VOTE : unanimité

Vidéoprotection : charte déontologique

Monsieur FAYOLLET rappelle à l'assemblée la délibération n°127 en date du 12/12/2016 autorisant la mise en place d'un comité d'éthique chargé du suivi de l'exploitation du réseau de vidéoprotection mis en place sur la commune.

La première mission confiée à ce comité était la rédaction d'une charte déontologique. Monsieur FAYOLLET informe que la charte rappelle dans un premier temps les principes et les textes auxquels doit se conformer la ville et le champ d'application de la charte. Celle-ci détaille également les principes d'installation des caméras, les conditions de fonctionnement du système de vidéoprotection ainsi que les règles de traitement des images enregistrées puis le rôle et les modalités de fonctionnement du Comité d'Ethique. L'assemblée accepte.

VOTE : unanimité

Questions diverses :

Au nom de la minorité municipale, Monsieur MALSERT apporte des précisions sur les relations minorité/majorité/maire.

Il précise que sur la forme, il y a un constat de satisfaction générale (courtoisie, écoute...).

Sur le fond, la minorité municipale a l'impression qu'à aucun moment la majorité ne donne de crédit aux propos critiques et propositions émanant de la minorité (exemple : conseil municipal d'enfants, dossier éco-quartier).

Monsieur LE Maire et Monsieur LESPETS exposent leurs impressions sur ce « prétendu » manque de considération et rappellent en ce sens certains dossiers....

Monsieur Malsert estime également que l'intervention de Madame Le Sous-Préfet, en clôture de la cérémonie des vœux du maire à la population « est apparue un peu outrancière car théoriquement il y a un devoir de réserve et là, c'était de l'ordre du soutien politique ».

Monsieur Le Maire précise qu'il n'a pas donné la parole au Député pourtant présent et que les paroles d'un représentant de l'Etat ne peuvent s'apparenter à un soutien politique.

« L'important est de s'écouter et de dire les choses » conclura Monsieur Le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire ordonne la clôture de la séance à 21 h 40.

Le Maire,